

### ❖ *Qu'est ce que HAL et son interface HAL-SHS ?*

Le serveur HAL permet de déposer et de rendre publics des documents scientifiques de toutes les disciplines.

L'interface de dépôt et de consultation HAL-SHS de l'archive ouverte HAL se présente comme une bibliothèque numérique recevant et diffusant les productions intellectuelles de la recherche dans les disciplines des SHS.

Avant de déposer dans HAL, ou pour les SHS via son interface HAL SHS, il est nécessaire de se [créer un compte](#) de déposant.

[L'auto-archivage](#) est effectué par le chercheur afin d'optimiser la visibilité, l'accessibilité, la rapidité de diffusion et l'impact de ses productions.

### ❖ *Pourquoi déposer dans HAL ou HAL-SHS ?*

HAL est un outil de communication scientifique directe entre chercheurs. La mise à disposition gratuite en ligne de ces documents est destinée à une meilleure diffusion des travaux de recherche. Leur propriété intellectuelle reste entièrement celle du ou des auteurs.

Les documents déposés dans HAL bénéficient de la pérennité de cette base, y restent de façon permanente et reçoivent une adresse web (dite URL) stable; ainsi ils peuvent faire l'objet d'une citation dans une autre production scientifique. HAL bénéficie en outre d'un bon référencement dans les moteurs de recherche internationaux.

La saisie dans HAL peut aussi aider à simplifier le suivi et l'évaluation en évitant la saisie multiple des informations.

### ❖ *Que déposer dans HAL-SHS ?*

**HAL-SHS met à disposition des documents produits par la recherche dont le niveau scientifique attendu est celui d'une publication soumise dans une revue à Comité de lecture.**

A noter que ne sont pas acceptés les types de documents suivants :

- Mémoire master 1 ou 2
- Présentation PowerPoint et Poster sauf s'ils accompagnent un article
- Bibliographie seule
- Table des matières
- Présentation de produits ou de réalisations
- Rapport d'activité
- Retour d'expérience

### ❖ *Comment déposer dans HAL-SHS ?*

Un document peut être déposé :

- par **leur auteur ou l'un des coauteurs** ayant l'accord des autres ;

- par **une personne autorisée** (bibliothécaire de laboratoire par exemple) habilitée à ces fonctions, qui dispose des codes d'accès et peut dès lors entrer les données dans HAL pour les membres du laboratoire mais également pour les doctorants.

Un auteur peut déposer tout type de document dont il possède la propriété intellectuelle (voir Droits), qu'il s'agisse de documents déjà publiés ou en cours de publication, de documents en cours de validation scientifique (prépublication) ou de documents de travail, pour favoriser l'échange entre les chercheurs.

L'auteur transmet à HAL-SHS, à titre non-exclusif, le droit de diffusion de son œuvre dans les conditions de l'accès libre et gratuit. La propriété intellectuelle des documents déposés reste entièrement celle du ou des auteurs. Les utilisateurs sont donc soumis aux règles du bon usage habituelles, comme pour les publications sur papier : respect des travaux originaux, citation dans des travaux antérieurs, interdiction du pillage intellectuel, etc.

Rappelons que tout dépôt est soumis à une validation scientifique et que le CCSD ou la cellule de validation de l'ISH se réservent le droit de refuser une publication. Rappelons aussi que tout dépôt est définitif (pas d'option de retrait) mais que le contributeur peut déposer quand il le veut une nouvelle version (celle-ci n'occulte pas la version précédente qui reste toujours accessible pour le lecteur).

### ❖ *Quelles sont les règles à observer lors du dépôt vis-à-vis de l'ANR ?*

Lors du dépôt, nous vous demandons de bien vouloir vous **conformer aux 3 règles suivantes** (à transmettre le cas échéant à votre bibliothécaire) :

1. Au moment de remplir les champs descriptifs de votre document, il est impératif de **renseigner le champ « Projet ANR »** (la saisie semi-automatique vous facilitera la tâche).
2. En cas d'impossibilité de dépôt du texte intégral dans HAL ou HAL-SHS (clauses de l'éditeur, ...), **il vous est instamment demandé de déposer au minimum la référence bibliographique, ce qui, dans tous les cas, permettra de conserver trace des publications réalisées.**
3. En cas de dépôt préalable dans HAL ou HAL-SHS n'ayant pas respecté les exigences évoquées ici, **il vous est demandé de retourner sur les références des publications déjà déposées et de les modifier en vous conformant aux consignes indiquées ci-dessus.**

### ❖ *Pour plus d'informations*

#### **\*\* Manuels d'utilisation**

Guide du dépôt et du bon usage de HAL

<http://www.ccsd.cnrs.fr/spip.php?rubrique15>

Aide rapide au dépôt dans HAL-SHS

[http://halshs.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=6g80ovutsh8ge5mj143in7tcp5&action\\_todo=faq](http://halshs.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=6g80ovutsh8ge5mj143in7tcp5&action_todo=faq)

#### **\*\* Contacts**

LE CCSD est une unité propre de service du CNRS (UPS2275), créé fin 2000 et principalement dédié à la réalisation d'archives ouvertes.

<http://www.ccsd.cnrs.fr/spip.php?rubrique6>

Le fonctionnement de HAL-SHS, en particulier le contrôle des dépôts est placé sous la responsabilité du Service d'Ingénierie Documentaire de l'ISH (Institut des Sciences de l'Homme, Lyon).

[halshs.support@ccsd.cnrs.fr](mailto:halshs.support@ccsd.cnrs.fr)

N'hésitez pas à prendre des renseignements auprès des documentalistes de votre unité ou de votre établissement.

La Cellule Support ANR de l'ENS de Lyon  
(sur la base des informations figurant dans les sites de référence)